

28 septembre 2010

10.392

Question Théo Huguenin-Elie**A quand des taxateurs percepteurs?**

A l'heure actuelle, le service des contributions est écartelé sur deux lieux: l'office de taxation à La Chaux-de-Fonds et l'office de perception à Neuchâtel. Durant la dernière législature, alors que le Grand Conseil travaillait à une réforme de la fiscalité de l'imposition des personnes physiques, le conseiller d'Etat en charge des finances avait expliqué à plusieurs reprises que l'avenir du service devait se dessiner sur un lieu unique afin que les synergies entre taxation et perception soient favorisées, voire afin que le taxateur et le percepteur deviennent une seule et même personne.

En août, le Conseil d'Etat a communiqué une réorganisation dans la localisation du service des ressources humaines, libérant de l'espace à la rue du Musée 1 à Neuchâtel. Faut-il voir dans cette décision une ouverture pour concrétiser le projet de taxateur percepteur? Et si tel n'est pas le cas, où en sont les réflexions du Conseil d'Etat à ce sujet.

Cosignataires: C. Mermet et M. Debély.